

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 mai 2007

CP 07/05-11

## PLANS D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE POUR 2007

---

Depuis 1990, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne participe au Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière en mettant en oeuvre ses propres actions ou, en soutenant d'autres initiatives, en particulier celles de certaines associations.

En 2007, le Département de Tarn-et-Garonne est partenaire de plusieurs actions, notamment en faveur des jeunes. Outre, l'action CENTAURE, le Département financera diverses opérations pour un coût total de **11 600 €**

### I - PROGRAMME LOCAL DE SECURITE ROUTIERE 2007

#### Enjeu des 14 à 24 ans » : 3 actions

- Opération jeunes conducteurs « **Centaure** » pour 100 stagiaires de 16 à 25 ans. Le coût global de cette action s'élève à **4 000 €**

- « **Sécurité dans les bus scolaires** » initiée par la prévention routière avec une participation de **1 500 €** (faire prendre conscience aux jeunes du danger relatif aux transports en commun).

- L'USEP organise, pour les enfants scolarisés en CE2, CM1 et CM2 des établissements affiliés et volontaires du département une action baptisée « **Petit Tour à Vélo** ». Dans le cadre de ce circuit sont prises en compte les règles de sécurité concernant le cycliste et la signalisation routière. L'aide financière du Conseil Général de **1 000 €** provient de l'enveloppe de **7 600 €** de subvention de fonctionnement accordée à l'USEP de Tarn-et-Garonne.

### Enjeu « Deux roues motorisées » :

- L'Inspection Académique met en place des ateliers théoriques et pratiques autour de la **conduite des deux roues**. Cette action s'adresse à la classe de seconde du Lycée Bourdelle. Monsieur BRUSTET, « Monsieur Moto » du Département, a déjà participé activement à ce type d'action dans le cadre des PDASR précédents et continue sa collaboration en 2007 avec les organisateurs. Cette action sera renforcée cette année par l'acquisition d'un simulateur de conduite de moto financée par le Conseil Général pour un montant de **2 500 €**

- « *L'association Benjamin* » quant à elle propose une action intégrée à cet enjeu. Elle se décline en deux directions :

- la formation de relais (éducation),
- le financement d'une partie du Brevet de Sécurité Routière avant le prêt d'un deux roues aux jeunes.

L'aide financière du département (**500 €**), est issue de l'enveloppe globale affectée à la subvention de fonctionnement votée par l'Assemblée Départementale en faveur de l'association Benjamin.

#### **- Rallye moto :**

Cette action, initiée par la Gendarmerie Nationale, s'adresse aux usagers motards par divers ateliers de pilotage. Une centaine de motards y participe. Le Conseil Général pourrait apporter une aide de **200 €**

- *Aide au fonctionnement des pistes de prévention routière* pour un montant de **1 000 €** Cette somme permet d'acquérir un deux roues nécessaire à l'éducation routière des jeunes tarn-et-garonnais.

### Enjeu « alcool, drogue, comportements défectueux » :

La Prévention Routière organise tous les ans l'opération « **Capitaine de Soirée** » en collaboration avec les discothèques, des clubs sportifs, et le monde étudiant. Cette action, désormais de portée nationale, s'adresse aux jeunes entre 18 et 24 ans qui fréquentent les discothèques et désignent un chauffeur pour le retour de la soirée.

Les tirages au sort permettent de récompenser « **ces capitaines** ». Le Conseil Général soutient cette action en finançant des stages « Centaure » aux lauréats pour un montant de **600 €**

## **II - ACTION PROPOSEE PAR L'ASSOCIATION « VIVRE AUTREMENT »**

Le Conseil Général a, en 2006, participé à l'acquisition, par l'association « VIVRE AUTREMENT », d'un véhicule aménagé pour la formation au permis de conduire de **personnes handicapées** pour un montant de **3 000 €**

L'association sollicite, aujourd'hui un soutien financier pour son fonctionnement. L'aide apportée peut s'élever à **300 €**

Les crédits nécessaires au financement de l'ensemble de ces actions ont été inscrits à l'article 65684, sous-fonction 621, lors du Budget Primitif 2007.

En conclusion, je vous demanderai après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- approuver la participation du Conseil Général aux actions ponctuelles précitées, ainsi qu'à l'opération « Centaure »,
- m'autoriser à signer la convention avec la société « Centaure ».

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 21 mai 2007**

CP 07/05-11

**PLANS D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE POUR 2007**

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

– Approuve la participation du Conseil Général dans le cadre du plan d'actions de sécurité routière 2007, pour un montant global de 11 600 € ainsi réparti :

*Programme local de sécurité routière 2007*

- Opération jeunes conducteurs « Centaure »  
pour 100 stagiaires de 16 à 25 ans..... 4 000 €
- « Sécurité dans les bus scolaires » initiée par la prévention routière..... 1 500 €
- Action baptisée « *Petit Tour à Vélo* » organisée par l'USEP  
relative aux règles de sécurité concernant le cycliste  
et la signalisation routière..... 1 000 €  
(subvention provenant de l'enveloppe accordée à l'USEP)
- Acquisition d'un simulateur de conduite de moto dans le cadre  
des ateliers théoriques et pratiques autour de la conduite  
des deux roues mis en place par l'Inspection Académique ..... 2 500 €

- Action intégrée à la conduite des deux roues  
proposée par « *L'association Benjamin* »..... 500 €  
*(subvention provenant de l'enveloppe accordée à l'association Benjamin)*
- Rallye Moto, action initiée par la Gendarmerie  
Nationale, par divers ateliers de pilotage..... 200 €
- Acquisition d'un deux roues  
dans le cadre de l'aide au fonctionnement  
des pistes de prévention routière..... 1 000 €
- Stages « Centaure » financés par le Conseil Général  
pour les capitaines lauréats dans le cadre de l'opération  
« Capitaine de Soirée » mise en place par la Prévention Routière..... 600 €

*Action menée par l'association « vivre autrement »*

- Aide au fonctionnement de l'association pour la  
formation au permis de conduire de personnes handicapées..... 300 €
- Approuve la convention avec la Société Centaure ;
  - Autorise Monsieur le Président à signer cette convention au nom et pour le compte du département ;
  - Impute les dépenses correspondantes à l'article 65684, sous-fonction 621 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,